



# Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

## Procès-Verbal

Le 26 mai 2016

**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-André-Avellin**

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 26<sup>e</sup> jour du mois de mai 2016, à 18 h 30, dûment convoquée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim, Madame Marie-Agnès Lacoste, le 20 mai 2016 conformément à l'article 152 du Code municipal et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Michel Forget,  
Lorraine Labrosse,

Germain Charron,  
Lucie Lalonde,

Marc Ménard,  
Michel Thérien

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Marie-Agnès Lacoste, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Entente dans le dossier de Madame Claire Tremblay
3. Validation du pointage des critères de l'appel de proposition du terrain du Théâtre des 4 sœurs.
4. Levée de l'assemblée.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**1605-206EX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1605-207EX**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

_____
Maire
_____
Sec. Très.

3. **ENTENTE DANS LE DOSSIER DE MADAME CLAIRE TREMBLAY**

Cet item est reporté ultérieurement, jusqu'à l'obtention de nouvelles informations.

4. **VALIDATION DU POINTAGE DES CRITÈRES DE L'APPEL DE PROPOSITIONS DU TERRAIN DU THÉÂTRE DES 4 SŒURS**

**1605-208EX**

ATTENDU QUE la municipalité, par sa résolution numéro 1509-391 en date du 14 septembre 2015, a mis le terrain du Théâtre des 4 sœurs en vente;

ATTENDU QUE le Conseil estime de son devoir de s'assurer que l'usage du terrain par un acheteur est bien favorable au développement économique de son centre ville, et qu'il constitue un apport supplémentaire dans le dynamisme de la municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil a lancé un appel de propositions sur le terrain des 4 sœurs afin que les promoteurs puissent soumettre leur projet;

ATTENDU QUE le projet doit répondre à plusieurs critères qui ont été établis par le Conseil et dont il tiendra compte dans le choix du projet,

ATTENDU QUE le Conseil s'est réuni pour établir le pointage de ces critères,

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE le système de pointage soit établi comme suit :

1. Prix offert pour le terrain	5 points
2. Impact la municipalité de Saint-André-Avellin	15 points
3. Délai de construction et de réalisation	8 points
4. Nombre d'emplois créés	10 points
5. Valeur d'imposition potentielle	7 points
6. Qualité du projet soumis	10 points
7. Capacité financière et expérience du soumissionnaire	15 points

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**1605-209EX**

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

QU' à 18 h 45 la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

\_\_\_\_\_  
THÉRÈSE WHISSELL  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
MARIE-AGNÈS LACOSTE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

_____ Maire
_____ Sec. Très.